JVS
Jeunes Volontaires pour la santé

APPEL A CANDIDATURES

Recrutement de dix (10) jeunes scénaristes pour l'atelier d'écriture de la mini-série « Histoire d'une vie »

Campagne DOXAMI - Jeunes Volontaires pour la Santé (JVS)

Date de publication : 21 juillet 2026

Date limite de candidature : 30 juillet 2026 à 23 h 59 (heure de Cotonou)

1. Contexte et justification

Au Bénin, la santé sexuelle et reproductive (SSR) demeure un enjeu majeur de santé publique, particulièrement pour les adolescent.e.s et les jeunes. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSB-V, 2017-2018), 20 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie reproductive, et le taux de fécondité des adolescentes est estimé à 108 naissances pour 1 000 jeunes filles de 15 à 19 ans.

Pour répondre à certains de ces défis, le Bénin a adopté en décembre 2021 la loi n°2021-12 modifiant les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Plusieurs années après cette avancée législative, la connaissance de la loi demeure toutefois limitée au sein de la population : idées reçues, fausses informations et stigmatisation continuent d'empêcher les femmes et les jeunes filles d'accéder à une information fiable et à des services sécurisés.

Face à ces défis, lancée en septembre 2024, la campagne **DOXAMI** « Parlons-en » ou « Dis-le avec moi » en fongbé vise à favoriser un dialogue ouvert autour des droits sexuels et reproductifs, à déconstruire les tabous et à promouvoir l'accès à une information juste et fondée sur les droits humains. Dans le cadre de cette campagne, JVS produit une mini-série de sensibilisation composée de dix (10) capsules audiovisuelles inspirées de situations réelles du quotidien : grossesse non désirée, pression du partenaire, manque d'information, influence des proches, difficultés économiques, stigmatisation, recherche de soutien, accès aux services de santé. La mini-série met en lumière les choix, les conséquences, l'accès à l'information et les défis rencontrés par les jeunes filles et les femmes dans le recours aux services d'IVG sécurisée, dans le respect du cadre légal en vigueur au Bénin. Les scénarios de ces dix capsules seront écrits par **dix (10)**

jeunes scénaristes sélectionné.e.s à travers le présent appel à candidatures, formé.e.s et accompagné.e.s lors d'un atelier d'écriture.

2. Présentation de Jeunes Volontaires pour la Santé (JVS)

Jeunes Volontaires pour la Santé (JVS) est une organisation béninoise dirigée par des jeunes, dont la mission est de promouvoir un accès équitable des adolescent.e.s, des jeunes, des filles et des femmes à des informations et services de santé sexuelle et reproductive de qualité à travers l'art, les technologies de l'information et de la communication (TIC), le renforcement de capacités des organisations locales et des partenariats stratégiques. JVS dispose de plusieurs mécanismes et outils d'accompagnement dont notamment la plateforme **OREMI (ligne 7107)**, dispositif d'écoute, d'information et d'orientation en santé sexuelle et reproductive.

5. Objectifs de l'appel à candidatures

- Identifier et sélectionner dix (10) jeunes talents disposant d'une expérience en écriture créative, narrative ou scénaristique ;
- Constituer une cohorte diversifiée et paritaire (cible d'au moins 50 % de jeunes femmes ; candidatures de personnes vivant avec un handicap activement encouragées) ;
- Associer les jeunes à la création de contenus qui parlent aux jeunes, dans une démarche « par les jeunes, pour les jeunes ».

6. Profil recherché

Jeune femme ou jeune homme passionné.e d'écriture, curieux.se, sensible aux questions sociales et aux droits humains, capable de raconter des histoires ancrées dans les réalités béninoises et désireux.se de mettre sa créativité au service de la sensibilisation.

8. Critères d'éligibilité

- Être âgé.e de 18 à 30 ans à la date de clôture de l'appel (une pièce d'identité sera exigée) ;
- Résider au Bénin ;
- Justifier d'une expérience ou d'une pratique en écriture créative, narrative, scénaristique ou en création de contenu ;

- Être disponible à temps plein pour l'atelier d'écriture (8 au 11 août 2026) et pour la phase de réécriture (12 août 2026) ;
- S'engager à signer le contrat de participation, l'engagement de confidentialité et la cession de droits d'auteur sur les scénarios produits pendant l'atelier.

Toute candidature incomplète, hors délai ou ne respectant pas les critères d'éligibilité sera écartée.

10. Engagements des candidat.e.s sélectionné.e.s

- Participer à l'intégralité de l'atelier d'écriture (10 au 14 Août 2026) et de la phase de réécriture (15 août 2026) ;
- Respecter le code de conduite de JVS et les clauses éthiques ;
- Intégrer les observations issues des relectures technique, juridique et médicale ;
- Respecter la confidentialité des scénarios et de la bible jusqu'à la diffusion officielle ;
- Céder à JVS les droits d'auteur sur les scénarios produits, avec crédit au générique.

11. Ce que JVS prendra en charge

- La restauration pendant les journées d'atelier ;
- Le matériel de travail ;
- Un forfait de prise en charge
- Un appui au transport local des participant.e.s pendant l'atelier, selon les modalités qui seront précisées aux personnes sélectionnées ;
- L'encadrement par des expert.e.s en DSSR et en narration audiovisuelle ;
- Une attestation de participation et le crédit au générique des capsules.

La participation à l'atelier ne constitue pas un emploi. Les modalités d'indemnisation éventuelle seront précisées dans le contrat de participation.

14. Modalités de candidature

Les candidatures se font exclusivement en ligne, via ce lien .

15. Consignes relatives à l'exemple de production

Formats acceptés (une seule œuvre, au choix) :

- Un scénario ou extrait de scénario : fichier PDF ou Word, 10 pages maximum ;
- Un texte narratif ou créatif (nouvelle, récit, pièce, slam, conte…) : fichier PDF ou Word, 5 pages maximum (police 12, interligne simple) ;
- Une œuvre audiovisuelle déjà produite (court métrage, sketch, capsule web, épisode) : lien de visionnage (YouTube, Vimeo, Google Drive accessible) ou fichier, 08 minutes maximum.

Taille maximale des fichiers joints : 10 Mo. Pour les vidéos, privilégier un lien.

Critères d'évaluation de l'œuvre :

Qualité et clarté de l'écriture ou de la réalisation ;

Construction narrative (structure, personnages, progression) ;

Créativité et originalité ;

Sensibilité aux réalités sociales et aux droits humains (le sujet est libre : l'œuvre ne doit pas nécessairement porter sur la SSR).

Erreurs éliminatoires :

Œuvre non personnelle ou plagiée (toute forme de plagiat entraîne le rejet immédiat de la candidature) ;

Œuvre générée intégralement par une intelligence artificielle sans apport créatif personnel identifiable ;

Contenu haineux, discriminatoire, dégradant ou contraire aux droits humains ;

Soumission hors délai.

JVS se réserve le droit d'organiser un bref entretien téléphonique ou en visioconférence de départage si nécessaire. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

16. Règles de confidentialité

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement aux fins du présent processus de sélection et de l'organisation de l'atelier. Elles sont traitées de manière confidentielle, conservées de façon sécurisée et ne sont partagées avec aucun tiers en dehors du comité de sélection. Les dossiers des candidat.e.s non retenu.e.s seront détruits au plus tard six (6) mois après la publication des résultats, sauf demande contraire.

17. Propriété intellectuelle des scénarios

Les scénarios produits pendant l'atelier feront l'objet d'une cession de droits d'auteur au profit de JVS, formalisée par contrat signé avant le démarrage de l'atelier. Les scénaristes seront crédité.e.s au générique de chaque capsule et du film compilé. Les œuvres soumises à l'appui de la candidature restent l'entière propriété de leurs auteur.e.s : leur soumission n'emporte aucune cession de droits et elles ne seront ni exploitées ni diffusées par JVS.

18. Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant l'atelier à des fins de documentation et de communication de la campagne DOXAMI. Chaque participant.e signera une autorisation de droit à l'image, avec possibilité de refuser d'apparaître sur les supports de communication sans que cela n'affecte sa participation.

19. Clauses éthiques

Le processus de sélection et l'atelier sont conduits dans le respect des principes d'équité, de transparence, de non-discrimination et de dignité. Aucun frais n'est exigé des candidat.e.s à aucune étape du processus. Toute personne sollicitant un paiement, une faveur ou un avantage quelconque en

lien avec cette sélection doit être signalée immédiatement aux coordonnées indiquées: de tels agissements sont strictement interdits et sanctionnés.

20. Inclusion des personnes vivant avec un handicap

Les candidatures de personnes vivant avec un handicap sont activement encouragées. Le lieu de l'atelier sera choisi en tenant compte de son accessibilité et les besoins d'aménagements raisonnables peuvent être signalés dans le formulaire de candidature. Ils seront pris en compte sans aucune incidence sur l'évaluation du dossier.

Contacts :

E-mail : **contact@association.jvs.org**

Téléphone / WhatsApp : **01 53554300**

Site web et réseaux sociaux : associationjvs.org/ Jeunes Volontaires pour la Santé

La participation au présent appel implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. JVS se réserve le droit de modifier le calendrier ou d'annuler le processus en cas de force majeure. Les candidat.e.s en seraient informé.e.s dans les meilleurs délais.

Le présent appel ne constitue ni une offre d'emploi ni une promesse de contrat de travail.